



TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du vendredi 09 août 2019

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Marie MONTEIL, Claude LAMART, Guy BOYER, Christine MARTIN, Henry VERGNE, Andre AUBERT, Stephane LESTIEVENT, Yannick COSTE

Absentes : Christelle GRAVIERE, Elodie SERTILLANGE

Secrétaire(s) de la séance : Marie MONTEIL

1-AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu que l'adjoint administratif territorial remplit les conditions pour un avancement de grade suite à l'obtention d'un examen professionnel,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

- de créer un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h/s) à compter du 1^{er} septembre 2019.
- de modifier le tableau des emplois.

2-Reconnaissance de la commune en zone sinistrée sécheresse 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conséquences pour la profession agricole de la sécheresse subie durant l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander que la commune soit déclarée sinistrée au titre des calamités agricoles.

3-Modification du Bail commercial du multiple rural

Mademoiselle Christine MARTIN concernée ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir un avenant au contrat Location- Gérance du multiple rural avec Mademoiselle Christine MARTIN:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

- donne son accord pour la modification de la désignation du bien à louer;
- donne son accord pour porter la durée du contrat à 5 ans renouvelable par tacite reconduction- à compter du 12 août 2019;
- donne son accord pour la mise à jour de la liste du matériel qui avait été annexée à l'acte initial;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Le reste du contrat de location -gérance reçu par Maître MERCIER à Tauves le 3 mars 1995 reste inchangé.

4-Demande indemnité du Père MALVEZIN

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier émanant du Père Michel MALVEZIN, curé de la Paroisse sollicitant la commune pour une indemnité de gardiennage .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d' accorder une indemnité de gardiennage soit 1 € / habitant soit 139 €.

5-Demande subvention la société de chasse de Trémouille St Loup

Monsieur COSTE Yannick concerné ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande de subvention émanant de l'Association de Chasse de Trémouille Saint-Loup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** son accord pour une subvention de 1 € par habitant soit 139 €,
- **AUTORISE** Mr le Maire à émettre le mandat correspondant.

6 -Eclairage illumination de Noël

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir une aide su SIEG pour l'acquisition et pose d'Illuminations Festives de fin d'année.

Monsieur le Maire expose les deux devis établis par l'entreprise électrique comme suit :

Devis 1 :

Investissement TTC: 8 200.00€ TTC pour illumination de la façade de la mairie+4 motifs botanic boule+6 motifs botanic boule

Montant à la charge du SIEG	2 178.20 €
Montant à la charge de la commune	6 021.80€

Total TTC	8 200.00€
------------------	------------------

Devis 2:

Investissement TTC:4 100.00€ TTC pour illumination de la façade de la mairie+4 motifs botanic boule

Montant à la charge du SIEG	1 358.20 €
Montant à la charge de la commune	2 741.80€

Total TTC	4 100.00€
------------------	------------------

Après en avoir délibéré 6 pour 3 contre des membres présents, le Conseil Municipal :

1/ **APPROUVE** le devis 1 présenté par Monsieur le Maire ;

2/ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

Le Maire

Bruno EYZAT

